

SECTION IV

LA RAISON et les PRINCIPES DIRECTEURS DE LA CONNAISSANCE

CHAPITRE I

VÉRITÉS ET NOTIONS PREMIÈRES

159. — LA RAISON ET L'EXPERIENCE

I. — **Définition** : A) **La raison** : c'est la faculté de *comprendre*. Comprendre, c'est connaître l'essence et la nature des choses. Or l'esprit ne les connaît qu'au moyen des principes rationnels et des notions premières. Ces principes et ces notions sont les *données* ou le contenu de la raison.

B) **L'expérience** : c'est l'ensemble des *données* fournies par la conscience et les sens, facultés *expérimentales*.

II. — **Objet** : A) **De l'expérience** : le *relatif* : ce qui dépend de certaines conditions ; — le *contingent* : ce qui peut ne pas être ou être autrement ; — le *particulier* : ce qui est limité dans le temps et l'espace. Ces trois caractères s'impliquent : ce qui est relatif est contingent et ce qui est contingent est particulier.

B) **De la raison** : l'*absolu* : ce qui est indépendant de toute condition ; — le *nécessaire* : ce qui ne peut pas ne pas être ; — l'*universel* : ce qui n'a aucune limite ni dans le temps, ni dans l'espace. Ces trois caractères s'impliquent : ce qui est absolu est nécessaire, et ce qui est nécessaire est universel. — La raison peut donc se définir encore : *la faculté de l'absolu, du nécessaire et de l'universel, ou, d'un mot, la faculté de l'absolu.*

N. B. — Par *entendement* on signifie, ordinairement, la faculté d'abstraire, de généraliser et de juger. Kant le définit : la faculté de juger.

160. — FORMES DE LA RAISON

La raison est : I. — a) **Spontanée** : quand elle conçoit les notions et vérités premières d'une *manière concrète et implicite*. L'enfant et l'homme ignorant appliquent spontanément : vg. le principe de causalité, bien qu'ils n'en connaissent pas la formule. — b) **Réfléchie** : quand elle connaît les notions premières et les principes rationnels d'une *façon abstraite et explicite*.

II. — a) **Spéculative ou théorique** : quand elle s'exerce dans le domaine de la vérité pure. — b) **Pratique** : quand elle s'applique au discernement du bien et du mal pour diriger la volonté. C'est la *conscience morale*. — c) **Esthétique** : quand elle apprécie le beau. C'est le *goût* : « Le goût n'est qu'un bon sens délicat ». (Delille). — Kant a étudié ces trois formes de la raison : *Critique de la raison pure*. — *Critique de la raison pratique*. — *Critique du jugement*.

III. — a) **Intuitive** : quand elle saisit *immédiatement* la vérité. — b) **Discursive** : quand, d'une vérité connue, elle en induit ou en déduit une autre (156, 157).

161. — SENS COMMUN ET BON SENS

I. — **Sens commun** : « Tout le monde entend par sens commun, dit Jouffroy (1), un certain nombre de principes ou notions évidentes par elles-mêmes, où les hommes puisent les motifs de leurs jugements et les règles de leur conduite. » C'est la définition *objective*. Mais, ordinairement, ce nom s'applique moins aux notions et aux principes premiers qu'à la *faculté* de les connaître. Dans ce sens *subjectif*, on définit le sens commun : la raison

(1) *Mélanges philosophiques, Du sens commun et de la Philosophie.*